

APPEL À COTISATIONS 2018/2019

Ce que vous apporte l'adhésion à L'UNION Haute-Vienne des DDEN :

- **une assurance** Recours Civil et Individuelle Accidents auprès de la MAIF dans l'exercice de - votre mission,
- **un Bulletin Départemental d'Informations** diffusé 2 fois par an,
- **une revue Nationale** dénommée « **Le Délégué** » 6 fois par an,
- **un site Internet** : "dden87.fr " avec nos actions, de la documentation et des textes juridiques.

Cette adhésion permet à notre Union de vivre et de financer nos dépenses (bulletins, écoles fleuries ...)

Comment adhérer ?

1 Etablir un chèque postal ou bancaire de 30 € pour les DDEN en fonction ou 17 € pour les DDEN honoraires à l'ordre de l'**UNION H.V. des DDEN**.

2 Compléter l'imprimé ci-dessous.

3 Remettez votre règlement à votre Président de délégation lors de la première réunion de secteur.

4 Si vous ne pouvez pas assister à la réunion (ce que nous regretterions vivement), remettez votre chèque le plus rapidement possible à votre Président de délégation,

5 Si vous n'avez pas d'autres solutions, envoyer votre règlement directement à notre Trésorier (en prenant soin de mettre au dos du chèque, au crayon, votre délégation) :

Jean Claude ROBERT
21, rue de l'Alouette
87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE

✂

IMPRIMÉ À JOINDRE À VOTRE CHÈQUE

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :@.....

Profession :

DDEN pour l'école de :

Secteur :

Si vous avez besoin de renseignements complémentaires :
Jean-Luc LAGUIONIE ☎ 06 61 45 02 39 ou 05 87 70 50 60